RÉSOLUTION VITI 1/97

VIGNES TRANSGENIQUES

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APRES AVOIR ENTENDU les rapports présentés à la Commission I "Viticulture" sur les aspects de biotechnologie de la vigne,

CONSTATE

QUE des recherches sont engagées dans le but d'obtenir et d'utiliser des vignes transgéniques;

PROPOSE :

- Que les recherches dans le domaine de la transformation génétique de la vigne soient poursuivies, notamment pour la lutte contre les maladies et les ravageurs,
- Que l'évaluation des risques liés à la transformation génétique et à la dissémination des vignes transgéniques soit prise en compte par les chercheurs et les expérimentateurs,
- Que les qualités culturales et organoleptiques des vignes transgéniques soient évaluées par des expérimentations rigoureuses, avec un protocole viticole et oenologique international.

Exemplaire certifié conforme Buenos Aires, 5 décembre 1997
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 1997